

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 15 juin 2022**

**N° 17**

**Objet : Adhésion de Provence**  
**Alpes Agglomération au réseau**  
**« villes anti-gaspi »**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien  
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie  
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

**Etaient excusés :**

AUZET Guy  
BASSET Françoise  
BENOIT Gérard  
CHABAL CALVI Nadia  
CROZALS Florent  
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy  
ISOARD Christian  
JOUVES Marc  
MAGAUD Marie José  
PAUL Gilles  
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale  
REBOUL Childéric  
RISSO Gilbert  
UGHETTO Wendy

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 17/06/2022**

Application agréée E-legal-e-cum

**Monsieur ACCIAI Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération est engagée depuis 2020 dans un Projet Alimentaire Territorial. La lutte contre le gaspillage, ainsi que la lutte contre la précarité alimentaire, comptent parmi les nombreux champs d'action et objectifs de cette stratégie. Son déploiement s'appuie sur une dynamique partenariale, avec les acteurs en capacité d'orienter les pratiques de consommations pour qu'elles soient plus durables.

Considérant qu'en 2021, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) est entrée en vigueur avec pour objectif de réduire de 50%, d'ici 2030, le gaspillage alimentaire lié à la production, la transformation et la consommation ; que la Région Sud-PACA a fixé dans son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) l'objectif de réduire de 10% la production de déchets d'ici 2025 ; et que 6,4% des ordures ménagères des habitants de Provence Alpes Agglomération sont constitués de gaspillage alimentaire, donc des produits alimentaires qui auraient pu être consommés,

Considérant que la société Too Good To Go a créé un réseau de « Villes anti-gaspi » présentant des outils et des solutions de réduction du gaspillage alimentaire, auprès des métiers de bouche comme de la population, dont l'adhésion est gratuite. Ce réseau compte à ce jour, dix villes et une intercommunalité, dont aucune en région Sud-PACA,

Considérant que les outils techniques et pédagogiques de Too Good To Go permettront à Provence Alpes Agglomération de répondre aux enjeux de son Projet Alimentaire Territorial, mais également d'atteindre les objectifs du Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

Considérant que l'adhésion à ce réseau permettra de s'appuyer sur l'expertise de la société pour lancer une dynamique de lutte contre le gaspillage alimentaire qui réduira la production de déchets alimentaires à l'échelle de l'Agglomération, et rendra accessible à toutes et à tous les denrées sauvées.

Il vous est demandé :

- D'approuver la signature de la charte d'adhésion au réseau « Villes Anti-Gaspi » de la société Too Good To Go.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2022

Application agréée E lepoint.com

99\_DE-004-200067437-20220615-17\_15682022